

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, organisé par l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès.

La Présidente de l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Adjoint.e en gestion administrative, organisé par l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès est composée ainsi qu'il suit :

Madame Christine PERES, Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Toulouse.

Monsieur Ludovic SPOSITO, Ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur Alexis VIALATTE, Ingénieur d'études classe normale, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 mai 2025

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

